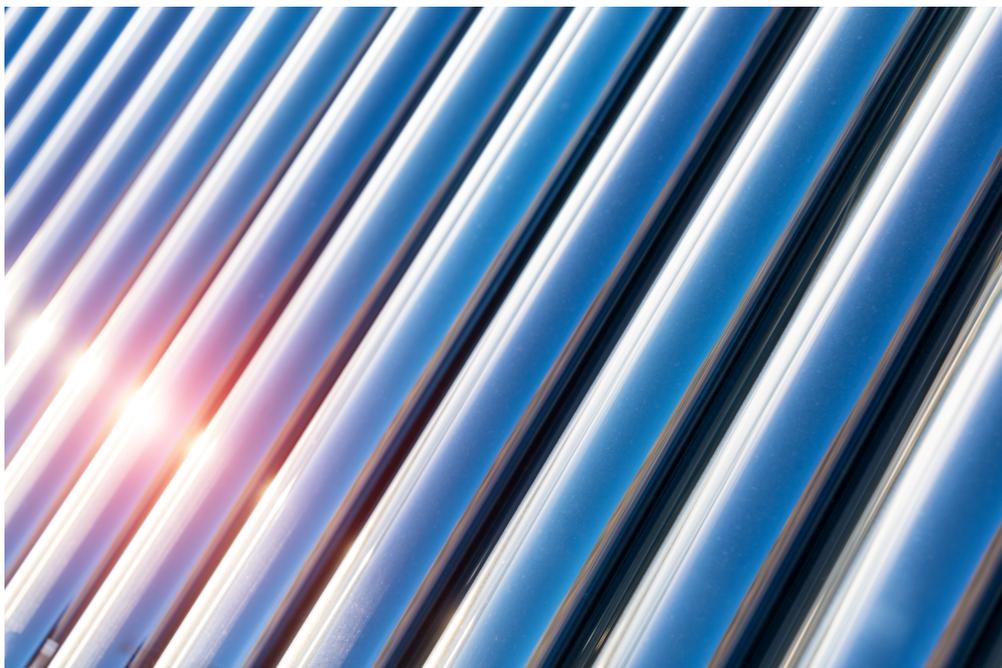


RESCert - Certification Solaire Thermique pour eau chaude sanitaire

Devenez un installateur certifié en énergie renouvelable, fiable et de qualité !



Formation continue

Que vous soyez professionnel en activité, curieux ou passionné par un domaine, formez-vous avec notre Formation Continue tout au long de votre vie !

Formation dans le cadre de la Directive Européenne 2009/28/EC visant la certification des installateurs de petits systèmes d'énergie renouvelable (EnR).

Les Régions Flamande, Wallonne et de Bruxelles-Capitale ont mis en place un système harmonisé visant à former et à certifier des installateurs fiables et de qualité.

PROGRAMME :

- Programme Cadre mondial pour le développement des énergies renouvelables.
- Mécanismes de régulation et de soutien.
- Introduction à la technologie.
- Conception de l'installation.
- Exécution de l'installation solaire thermique.
- Examen.

Le candidat ayant réussi l'examen final et pouvant justifier d'au moins 1 mois d'expérience professionnelle en tant qu'installateur dans le cadre de l'activité d'installation de chauffage central, pourra être reconnu comme « Installateur certifié en énergie renouvelable ».

Notre équipe de formateurs :

Ce sont tous des professionnels du secteur, encore en activité et agréés pour les formations dispensées.

objectif

Obtention du certificat européen permettant l'introduction d'une demande de certification auprès de l'organisme RESCert - Renewable Energy Systems Certification - www.rescert.be

Détails sur la formation:

Public cible

L'accès à la certification est réservée aux installateurs/trices de plomberie / chauffage, aux électricien(ne)s et aux couvreurs/euses.

PREREQUIS :

Des connaissances minimales en électricité domestique sont obligatoires.

DETAILS SUR LA FORMATION

Certificat européen "Installateur certifié d'énergie renouvelable"

Prix: 1045 €

Durée: 36h00

Dates:

Projet de formation à l'étude.

Intéressé ?

Inscrivez vous sur liste d'attente et soyez averti en priorité !

fc@efp.be

Places: Min. 6 - Max. 16

CONDITIONS D'ADMISSION

- Connaissances minimales en électricité domestique OBLIGATOIRES.

Le coût de la formation est à payer à l'inscription.

Vous êtes apprenant(e) ou vous avez déjà suivi une formation continue à l'efp dans l'année en cours ?

Envoyez vos coordonnées par mail à fc@efp.be avant de vous inscrire pour découvrir si vous pouvez bénéficier d'une réduction.